

Des jeux pour tous

Au complexe sportif et au plan d'eau !



Tant attendus par petits et grands, de nouveaux jeux vont bientôt faire leur apparition dans notre commune.

Au complexe sportif, les plus jeunes pourront profiter d'une structure collective moderne accompagnée de jeux satellites, pensés pour favoriser le jeu en groupe et le développement moteur.

Du côté du plan d'eau, l'aventure sera au rendez-vous avec un bateau de pirates grandeur nature et une tyrolienne, qui promettent rires et sensations pour toute la famille.

Rentrée 2025-2026



507 élèves ont été accueillis à la rentrée. Ils sont répartis sur les 3 écoles :

- 164 à l'école maternelle Amstramgram, répartis en 7 classes
- 203 à l'école Jean de La Fontaine, répartis en 9 classes
- 140 à l'école Guillaume Apollinaire, répartis en 6 classes.

Une classe délocalisée de l'IME Sosan est toujours présente dans les locaux de l'école Guillaume Apollinaire. Vous pouvez retrouver la composition des équipes éducatives sur le site de la mairie de Parigné.

Un engagement pour la sécurité de tous

Mise en place d'un système de vidéoprotection



Dans le cadre de notre engagement en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique, la commune, labellisée Petite Ville de Demain en 2021, poursuit activement sa démarche de prévention et de protection.

En 2022, un contrat de sécurité a été signé avec la Préfecture et la Gendarmerie, marquant le début d'une collaboration renforcée pour améliorer la sécurité sur le territoire communal. Un audit de sécurité, réalisé par les services de la gendarmerie, a permis de cibler les besoins en matière de surveillance et de définir les emplacements stratégiques à équiper en caméras.

Après une procédure d'appel d'offres rigoureusement encadrée, le marché a été notifié, et les travaux d'installation sont programmés pour la fin d'année. Ce dispositif de vidéoprotection vise à :

- Renforcer la sécurité des habitants,
- Prévenir les actes de malveillance,
- Protéger les bâtiments communaux,
- Et répondre aux exigences des compagnies d'assurance en matière de sécurisation des biens publics.

Une réglementation stricte et respectée

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les espaces publics sont concernés par cette surveillance.

Les images ne sont ni visionnées en temps réel, ni accessibles librement. Elles ne peuvent être consultées que par des personnes habilitées, exclusivement sur demande des autorités judiciaires ou dans le cadre d'enquêtes officielles.

La commune a procédé à une déclaration préalable auprès de la Préfecture ainsi qu'à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), garantissant ainsi le respect des droits et libertés individuelles.

À savoir

La mairie tient à rappeler que seuls les espaces publics sont concernés par ce dispositif. Les propriétaires privés, quant à eux, sont strictement tenus de ne filmer que leur propriété privée, et ne doivent en aucun cas capter d'images sur la voie publique ou chez leurs voisins.

Soucieuse d'assurer un équilibre entre sécurité et respect de la vie privée, la commune s'engage à mettre en œuvre ce dispositif dans un cadre éthique, transparent et conforme à la loi.

Parigné
l'Évêque
accompagne votre vie
www.parigneleveque.fr

SOMMAIRE

- p.1 • Retour en images
- p.2 • Désertification médicale
- p.3 • Finances 2025
- p.4 • Stérilisation des chats errants
- p.5 • Des jeux pour tous
• Rentrée 2025-2026
- p.6 • Sécurité et vidéoprotection

SERVICES

Service urbanisme

Madame Valérie Février
Sur rendez-vous
Tél. : 02 43 50 31 37

Conciliateur de justice

Madame Liardeaux
Sur rendez-vous
Tél. : 06 64 30 44 63

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi à Mercredi

8h30 à 12h30
13h30 à 17h30

Judi

8h30 à 12h30

Vendredi

8h30 à 12h30
14h00 à 17h00

Le maire, les adjoints et les conseillers délégués vous reçoivent sur rendez-vous, y compris le samedi matin.

Directrice de publication : Nathalie Morgant • Rédaction : Mairie de Parigné-l'Évêque • Création de la maquette et mise en page : service communication de la Communauté de Communes du Sud-Est Mancaeu • Impression : ITF, Mulsanne • Tirage : 2500 exemplaires • Photos : Mairie



LE PETIT PARIGNÉEN

octobre 2025

Retour en images...



^ La fête des associations a réuni de nombreux visiteurs, le 6 septembre dernier.

v L'expo d'artistes-créateurs aux Glycines, avec M. Cherkaoui (photo de gauche) et l'Atelier de Ludo (à droite).



Bulletin d'informations municipales édité par la Commune de Parigné-l'Évêque
1 rue de l'hôtel de ville - 72250 Parigné-l'Évêque
☎ 02 43 50 31 31 / ✉ accueil@mairieparigneleveque.com
Site internet : www.parigneleveque.fr / Page Facebook : Mairie Parigné l'Évêque



∨ Le cabinet médical pluridisciplinaire, place des 3 Puits.

La santé, une priorité pour Parigné-l'Évêque

Le départ du docteur Consuelo Vilaplana en juillet dernier, pour des raisons personnelles, marque une perte importante pour notre commune. Nous saluons son professionnalisme et son engagement auprès des habitants, et lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Depuis 2014, la municipalité se mobilise activement pour garantir un accès aux soins de qualité à tous les Parignéens. Malgré des démarches continues, le recrutement de nouveaux médecins reste un défi de taille, amplifié par le contexte national de désertification médicale.

Une mobilisation continue

Notre commission santé travaille sans relâche pour trouver des solutions concrètes. Nous avons multiplié les actions :

- **Recours à des cabinets spécialisés** pour le recrutement de médecins, avec des résultats encore insuffisants.
- **Réception de candidatures de médecins étrangers**, malheureusement freinées par une réglementation limitant leur installation en libéral.
- **Travail de coordination avec les professionnels de santé locaux**, désormais organisés en Équipe de Soins Primaires pour une meilleure prise en charge des patients.

Valoriser notre commune

Afin d'attirer de jeunes médecins, un partenariat est en cours avec *Le Quotidien du Médecin*, média de référence. Une vidéo de présentation de la commune sera diffusée sur les sites spécialisés et dans les facultés de médecine pour renforcer notre attractivité. Nous avons également **interpellé nos parlementaires** (députés et sénateurs) afin qu'ils relaient au niveau na-

tional les difficultés rencontrées et qu'ils œuvrent à une évolution législative sur les conditions d'installation des médecins.

Des freins structurels persistants

Parigné-l'Évêque ne bénéficie pas du statut de **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)**, ce qui prive les médecins installés d'un abattement fiscal de 25 %. Proche du Mans, la commune reste hors des zonages prioritaires, malgré notre participation aux concertations avec l'ARS et les services de l'État. Toutefois, une évolution vers un zonage départemental unique est envisagée, ce qui serait une avancée notable.

Favoriser l'accueil des jeunes médecins

Nous soutenons l'accueil d'internes en médecine, notamment grâce à l'engagement de M^{me} Guyomar, et mettons à disposition un logement pour les étudiants. Néanmoins, la réalité reste la même : la majorité des jeunes praticiens choisissent de s'installer à proximité de leur faculté d'origine. Par ailleurs, la médecine libérale, par nature, n'autorise ni contrat contraignant ni durée d'exercice imposée.

Une volonté politique forte

La question de la désertification médicale sera au cœur du **prochain Congrès des Maires**, preuve que ce sujet dépasse largement les frontières de notre commune. Nous continuerons à nous battre pour défendre l'accès aux soins pour tous et faire entendre la voix de notre territoire.

Finances 2025

Le budget communal

À l'aube de la préparation budgétaire, quel était le budget 2025 ?

Le budget 2025, voté en mars 2025 par le conseil municipal, retrace la vie et la santé de la commune. Les prévisions ont été réalisées sans avoir recours à l'emprunt et en maintenant le niveau des taxes locales communales au même niveau que les années précédentes soit :

- Taxe d'habitation : 20 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 48,72 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 32,82 %

Ces taux ont été validés par délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2025.

Nota : sur les avis d'imposition, les hausses constatées sur la part communale proviennent de l'augmentation de l'assiette de l'impôt fixée par l'État.

Le budget se décompose en 2 sections équilibrées chacune en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement : 6 981 467 €

Elle regroupe toutes les dépenses régulières nécessaires au fonctionnement des services communaux (rémunération du personnel, travaux d'entretien, électricité, eau, alimentation pour restaurant scolaire, fournitures administratives, assurances, fêtes et cérémonies...) et les charges financières liées aux intérêts de la dette. Les principales recettes de fonctionnement sont les prestations effectuées par la commune (restauration scolaire, accueil périscolaire, locations diverses...), les dotations de l'État et la part communale des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elles sont estimées au plus juste tout en tenant compte des évolutions conjoncturelles.

Section d'investissement : 4 075 396 €

Les investissements concernent les études, travaux neufs, grosses réparations, acquisition de terrains, bâtiments, équipements et gros matériel... et contribuent à l'amélioration ou au maintien du cadre communal.

Le budget 2025 retrace la vie et la santé de la commune

Les budgets annexes :

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ont été également votés lors de la séance du conseil municipal du 6 mars 2025 pour les montants suivants :

Eau potable :

- Section d'exploitation : 455 627 €
- Section d'investissement : 1 398 309 €

Assainissement :

- Section d'exploitation : 477 187 €
- Section d'investissement : 1 281 855 €

∨ Des travaux de canalisations sont prévus à Vaudère.



Travaux d'eau potable programmes

Suite à l'étude patrimoniale réalisée par STGS, délégataire du service public de l'eau potable, la commune a décidé de procéder au remplacement de canalisations et de branchements dans les deux secteurs suivants :

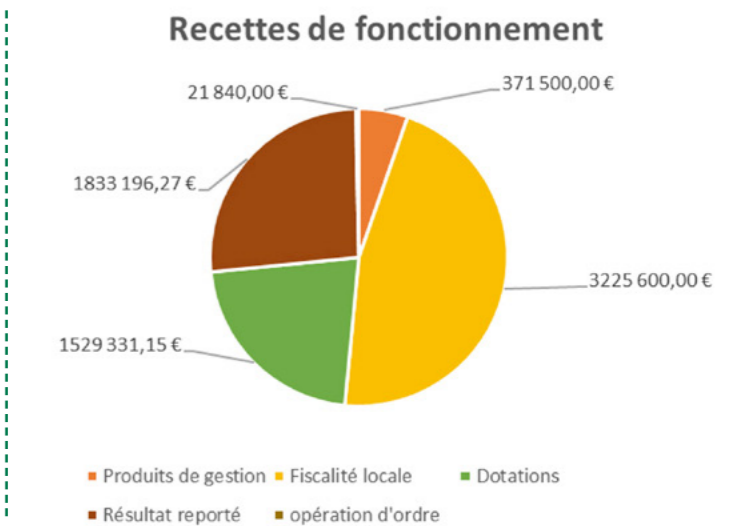
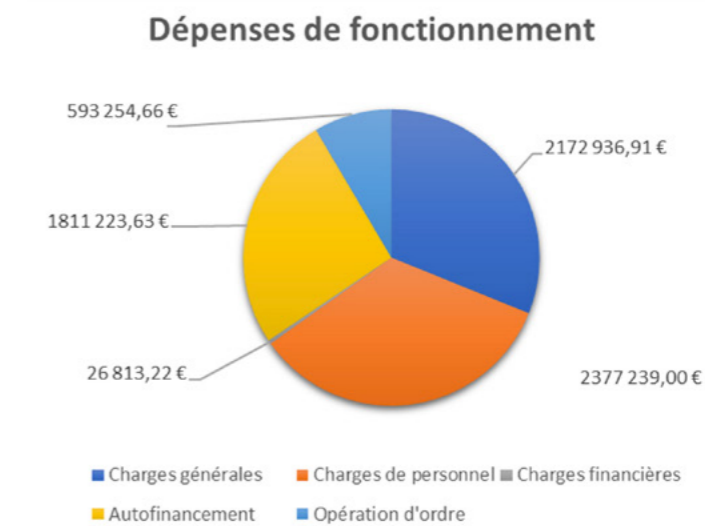
- Route de Ruaudin RD 250 à partir du croisement avec la rue de l'Huilerie sur 3,7 km
- Lotissement de la Vaudère : 3,03 km

Le marché de travaux sera attribué en fin d'année 2025 pour un commencement des travaux en 2026.

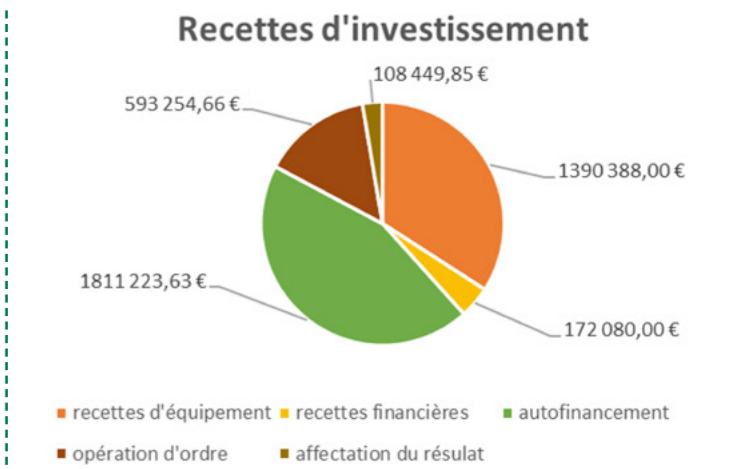
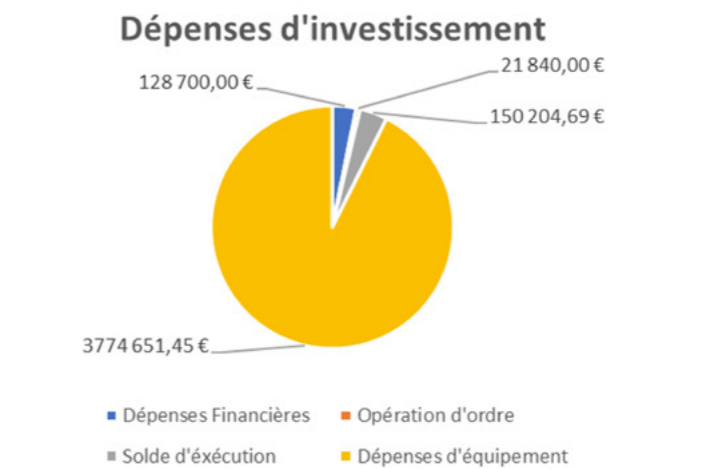
Une réunion publique sera organisée en présence de techniciens de la commune et de l'entreprise titulaire du marché afin d'exposer aux riverains le déroulement du chantier et répondre à toutes interrogations.

Finances 2025

∨ Les dépenses et les recettes de fonctionnement en 2025.



∨ Les dépenses et les recettes d'investissement en 2025.



Campagne de stérilisation des chats errants



En participant à cette démarche, vous contribuez à une action utile, responsable et respectueuse du bien être animal.

Une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants va prochainement être mise en place sur l'ensemble de la commune.

La gestion des populations de chats errants est une obligation légale pour les communes et vise à éviter la prolifération des chats sans propriétaire, améliorer leurs conditions de vie et limiter les nuisances. Les chats identifiés comme errants seront capturés en douceur, puis stérilisés et identifiés par un vétérinaire avant d'être relâchés sur leur lieu de capture.

Vous pouvez agir! Les habitants sont invités à signaler les chats errants présents dans leur quartier en remplissant le questionnaire disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie : www.parigneleveque.fr